Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le
ID : 035-243500618-20261102-2026_133-DE

brocéliande communauté

Brocéliande Communauté
1 rue des Korrigans
35380 PLÉLAN-LE-GRAND
02.99.06.84.45
www.cc-broceliande.bzh

Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire

Séance du 02 novembre 2026

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE

BROCÉLIANDE COMMUNAUTÉ

N°2026-133

En exercice : 27
Présents (P) : 25
Excusés (E) : 1
Pouvoirs : 1
Nombre de votes : 26

L'an deux mil vingt-six, le 02 novembre, les conseillers communautaires se sont réunis salle Ozégane à Plélan-le-Grand sur convocation du Président, Monsieur Roland HERCOUËT en date du 23 octobre 2026.

Conseillers en exercice : Annick AUBIN (P), Charléric BANCHEREAU (P), Gérard BERRÉE (P), Sophie BLEJEAN (P), Dominique BOISSEL (P), Christophe CHEVALIER (P), Fleur DE LAUNAY (P à partir de 20h04), Emilie DEGHAYE (E – A donné pouvoir à Annick AUBIN), Claire DESMARS (P), Stéphanie DUMAND (P), Laurent DUMERCY (P), Laëtitia ELIE (P), Florence FRETAY (P), Audrey GRUEL (P), Roland HERCOUËT (P), Casimir LECHEVALIER (P), Alain LEFEUVRE (P), Sylvie LEROY (P), Pascal MOISAN (P) Ange PRIOUL (P), Julien QUERBOUËT (P - départ à 21h12), Michèle RAULLINE (P), Ronan RIOU (P), Catherine ROBIN (P), Olivier ROPERT (P), Eric VALLET (E), Eva WARNS (P)

Secrétaire de séance : Christophe CHEVALIER

DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2027

Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le
ID : 035-243500618-20261102-2026_133-DE

Monsieur le Président informe les membres du Conseil communautaire que le rapport retraçant le débat d'orientation budgétaire, bien que ne présentant aucun caractère décisionnel, doit néanmoins être présenté aux membres du Conseil communautaire, ponctué d'un débat, dans les deux mois précédant le vote du budget principal (article L.2312 -1 du Code général des collectivités territoriales) et faire l'objet d'une délibération.

Les textes ne précisent pas toutes les informations figurant dans le rapport du Débat d'Orientation Budgétaire. Néanmoins, celui-ci doit être suffisamment complet et précis pour que les conseillers communautaires puissent disposer des informations nécessaires au débat.

La loi NOTRe du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République a d'ailleurs renforcé l'information des Conseillers communautaires en créant de nouvelles dispositions relatives à la transparence et à la responsabilité financière des collectivités territoriales. Désormais, le D.O.B. s'effectuera obligatoirement sur la base d'un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la dette.
Le R.O.B. est également l'occasion d'évoquer l'évolution du contexte économique, tant national que local, pour ensuite en étudier les impacts sur la préparation du budget communautaire de l'exercice 2027.

Il répond à trois objectifs principaux :
- donner lieu à une information sur l'évolution de la situation financière de la Communauté,
- permettre à l'assemblée délibérante de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent aux priorités qui seront inscrites au budget primitif,
- présenter les engagements pluriannuels envisagés.

Monsieur le Président propose à l'assemblée de débattre.

DÉBAT

Concernant le contexte général et résultats prévisionnels 2026

Le débat d'orientation budgétaire a permis de présenter les perspectives financières de Brocéliande Communauté pour 2027, ainsi que les principales orientations envisagées en matière d'investissement et de fonctionnement.
Les échanges ont notamment porté sur l'évolution des recettes fiscales, les conséquences des décisions de l'État sur les ressources des collectivités et la nécessité de maintenir une capacité d'investissement suffisante.
Concernant la fiscalité, plusieurs questions ont été soulevées, notamment sur l'évolution de la taxe GEMAPI entre 2026 et 2027. Il a été précisé que cette augmentation s'expliquait notamment par la prise en charge de 70 % d'un équivalent temps plein pour le poste de chargé de mission « Eau ».
Les élus ont également souhaité connaître les entreprises assujetties à la TASCOM. Cinq établissements ont été identifiés : Super U, Marché aux Affaires, Weldom, La Maison.fr et Carrefour.
Concernant les conventions de rejet avec les industriels, le Vice-président délégué a indiqué que l'ensemble des industriels avait été rencontré. Les échanges ont été jugés constructifs et l'objectif est de mettre en place, à compter du 1er janvier 2027, des conventions harmonisées pour l'ensemble des industriels, avec l'appui de la SAUR.
Par ailleurs, la location de l'ensemble des bureaux situés aux Noës a été saluée, après plusieurs années de vacance.

Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le
ID : 035-243500618-20261102-2026_133-DE

Concernant les orientations budgétaires

Le conseiller en énergie partagée (CEP)
La mise en place d'un conseiller en énergie partagée a suscité plusieurs échanges. Initialement envisagée à l'échelle du Pays, cette démarche pourrait être portée directement par Brocéliande Communauté afin de permettre un accompagnement plus réactif sur le territoire.
L'objectif est d'accompagner les collectivités dans l'amélioration énergétique de leurs bâtiments. Plusieurs élus ont toutefois exprimé leur vigilance quant au coût des travaux susceptibles d'être préconisés. Ils souhaitent privilégier des interventions concrètes, proportionnées aux besoins et aux capacités financières des communes, plutôt que d'engager systématiquement des rénovations globales particulièrement coûteuses.
Les échanges ont également porté sur les opérations déjà engagées par certaines communes, notamment la réhabilitation d'une école, réalisée avec l'appui du SDE35. Le financement prévoit notamment une avance des fonds par le SDE, remboursable sur quinze ans, ainsi que la mobilisation de subventions et de fonds de concours.
Le principe de l'adhésion à la démarche de conseiller en énergie partagée recueille un avis favorable. Il conviendra toutefois de tenir compte des opérations déjà réalisées et de hiérarchiser les interventions selon leur degré d'urgence.

Les ombrières photovoltaïques
Le développement d'ombrières photovoltaïques sur les parkings communautaires a également été évoqué. Les élus ont souligné la nécessité d'étudier précisément les sites d'implantation et les conditions de rentabilité des installations, notamment au regard de la possibilité de consommer directement l'électricité produite. Une articulation avec le PCAET, le contrat d'objectifs territorial (COT) et la démarche de conseiller en énergie partagée apparaît nécessaire. Compte tenu de ces éléments, le projet n'étant pas suffisamment mûr, il est proposé de reporter l'enveloppe budgétaire et de réexaminer le sujet lors du budget supplémentaire en avril 2027.

La biodiversité et la gestion de l'eau
Le programme « Agir pour la biodiversité » fait l'objet d'un bilan et d'une réflexion sur ses suites en commission Transition écologique.

Concernant la GEMAPI, il a été rappelé que les contributions versées aux structures compétentes et la taxe perçue constituent deux éléments distincts, qui ne doivent pas être additionnés.

La révision du SAGE Vilaine a également fait l'objet d'échanges, notamment sur ses conséquences potentielles pour les agriculteurs. Les élus souhaitent afficher un soutien politique à la profession agricole, tout en prenant le temps d'identifier précisément les secteurs concernés, les surfaces et les éventuelles conséquences des nouvelles mesures. Un inventaire devra être réalisé et le travail devra être coordonné avec les partenaires déjà engagés, notamment la CEBR, afin d'éviter les doublons et de garantir la complémentarité des dispositifs.

La mobilité
Les élus ont interrogé les services sur la fréquentation de la ligne 612 et sur le coût des dispositifs de mobilité au regard de leur utilisation. Il a été rappelé que certains engagements ont été pris dans le cadre de conventions pluriannuelles, notamment pour une durée de dix ans. Une éventuelle interruption ne pourrait donc pas être décidée sans examiner au préalable les conditions contractuelles.

La ligne de covoiturage spontané, qui ne bénéficie plus de financements extérieurs, arrive à échéance à la fin de l'année 2026. Compte tenu de son coût et de sa fréquentation, il est proposé de ne pas renouveler le marché, tout en conservant le mobilier existant et en privilégiant des solutions plus simples et pérennes, notamment des panneaux de covoiturage.

Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le
ID : 035-243500618-20261102-2026_133-DE

Concernant les liaisons cyclables, les élus ont relevé une fréquentation encore relativement faible. Plusieurs élus s'étonnent de la pose de compteurs vélos installés et des coûts de maintenance associés. Il est précisé que ces outils ont pour but d'alimenter les réflexions sur les futurs investissements et de vérifier l'adéquation des itinéraires avec les besoins des habitants.

Le soutien annuel de 15 000 euros à l'association de déplacements solidaires a été rappelé. Ce dispositif répond à des besoins spécifiques de mobilité et constitue un service complémentaire, sans se substituer aux taxis, aux transports sanitaires ou aux services d'aide à domicile.

Un projet de navettes touristiques est également envisagé pour l'été 2027, en partenariat avec Ploërmel Communauté. L'objectif est de faciliter l'accès aux principaux sites touristiques de Brocéliande et de limiter la saturation des parkings. Plusieurs élus ont exprimé des réserves sur le coût du dispositif. La possibilité de faire participer financièrement les usagers a notamment été évoquée. La commission Mobilité doit approfondir les modalités de cette expérimentation.

Action sociale

Concernant France Services, une enveloppe de 4 500 euros est prévue pour des travaux et des aménagements mobiliers dans le local de Bréal-sous-Montfort. La possibilité de recourir à du mobilier recyclé a été évoquée.

L'acquisition de protections auditives moulées sur mesure pour les agents des crèches a également été présentée. Cette dépense vise à prévenir les risques auditifs liés à l'exposition prolongée au bruit. Certains élus ont toutefois rappelé que ces équipements pouvaient être difficiles à supporter au quotidien.

Culture, lecture publique

Le projet d'installation de boîtes de retour dans cinq médiathèques a suscité des réserves. Initialement prévue à hauteur de 50 %, la subvention de l'État a finalement été ramenée à 25 %, ce qui rend l'opération moins intéressante financièrement. Les élus ont également souligné les contraintes techniques liées à l'installation de ces équipements, leur coût et les difficultés rencontrées par certaines communes. La poursuite du projet est donc remise en question et une position défavorable se dégage des échanges.

L'acquisition de lecteurs CD et DVD a également fait débat. Si certains élus ont rappelé que ces équipements répondaient à une demande des médiathécaires, notamment pour les personnes âgées qui continuent d'utiliser ces supports, d'autres ont souligné les contraintes liées à la gestion des prêts, aux pannes et aux dégradations. Une solution fondée sur l'économie circulaire a été privilégiée dans les échanges : lancer un appel aux dons auprès de la population afin de récupérer du matériel d'occasion. La mise à disposition d'équipements directement dans les médiathèques pourrait également être étudiée.

Le soutien aux associations

Il est proposé d'augmenter de 2 % l'enveloppe consacrée aux subventions associatives, pour atteindre 291 720 euros en 2027.
Cette évolution intervient après trois années de gel et tient compte de l'augmentation des demandes, notamment en matière d'aide à l'emploi, dans un contexte de diminution des financements départementaux et des autres partenaires. Les élus ont rappelé l'existence d'un plafonnement des subventions afin de préserver l'équilibre entre les associations. L'augmentation prévue devrait néanmoins être entièrement mobilisée.

La création d'un troisième terrain de football synthétique

La demande de création d'un troisième terrain synthétique, portée par les communes de Maxent, Paimpont et Plélan-le-Grand, a constitué un sujet important du débat. Les élus ont souligné la saturation des équipements existants et la dynamique du club du Celtik de Brocéliande.
Plusieurs conditions ont toutefois été rappelées :

Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le
ID : 035-243500618-20261102-2026_133-DE

- respecter un équilibre territorial au regard des équipements déjà réalisés
- prévoir la mise à disposition d'un foncier communal
- définir clairement la répartition des financements entre la communauté de communes et la commune d'accueil
- procéder à une modification des statuts afin d'intégrer cette possibilité dans les compétences communautaires.

À l'issue des échanges, il est proposé d'inscrire cette orientation dans le rapport d'orientation budgétaire, sans montant précis à ce stade, et d'engager rapidement la procédure de modification des statuts. Les communes seront sollicitées pour se prononcer, avec un objectif d'inscription des premières dépenses liées aux études préalables au budget supplémentaire de mars 2027.

Le projet de vélodrome
Les élus ont également débattu de l'avenir du projet de vélodrome de Plélan-le-Grand.
Plusieurs interventions ont souligné l'intérêt historique de cet équipement pour le territoire, mais aussi les coûts importants qu'impliquerait sa réalisation, notamment pour répondre aux exigences d'une pratique compétitive.
La volonté exprimée est de ne pas opposer le projet de vélodrome à celui du troisième terrain synthétique. Il est proposé de mettre le dossier du vélodrome en pause et de réexaminer son devenir dans le cadre du prochain projet de territoire, en recherchant éventuellement un autre porteur de projet.

Agriculture
Les échanges ont notamment porté sur le soutien à la filière Gwell et à la démarche de reconnaissance en appellation d'origine protégée (AOP). Une enveloppe de 5 000 euros a été évoquée, compte tenu de la présence d'un producteur sur le territoire et de l'intérêt de développer cette filière. Si le principe d'un soutien est jugé pertinent par plusieurs élus, le montant et les modalités d'attribution doivent être approfondis. Il est notamment proposé de conditionner une partie de l'aide à des actions de sensibilisation, à des rencontres avec d'autres agriculteurs et à des réunions d'information sur les exigences et les débouchés de cette AOP.

Autres points d'arbitrage
- BRUDED : la position exprimée est de ne pas maintenir l'adhésion communautaire, les sujets traités relevant principalement des communes, qui peuvent conserver leur adhésion individuelle.
- Concernant l'action Campus-B – relevés faunistiques **:** le projet est à reporter, notamment dans l'attente d'une réflexion globale sur la signalétique et compte tenu des moyens humains disponibles.

Points de vigilance pour la suite

Plusieurs élus ont rappelé que les orientations budgétaires ne devaient pas conduire à multiplier les projets sans tenir compte des capacités réelles de réalisation de la collectivité.
Il a notamment été souligné que 61 % des opérations programmées en 2026 n'avaient pas été réalisées. Cette situation appelle à une vigilance particulière sur les moyens humains disponibles, la capacité d'ingénierie des services et le calendrier de mise en œuvre des projets.
Il a été également rappelé que les propositions présentées sont, pour l'essentiel, issues des travaux menés dans les différentes commissions.

FIN DU DÉBAT

Affaire inscrite à l'ordre du jour,
Le 03 novembre 2026,
Pour extrait conforme,
Le Président
Roland HERCOUËT